

SALARIÉ DU TRANSPORT VOUS AVEZ GAGNÉ DES POINTS DE SOLIDARITÉ

ATTESTATION CONSULTATION NUTRITION





COMMENT BÉNÉFICIER DE VOS POINTS DE SOLIDARITÉ?

Cette attestation vous permet de faire valoir les 5 points de solidarité gagnés grâce à la réalisation de cette action de prévention.

Pour déclarer une action :

- Oconnectez-vous à votre espace client sur le site <u>www.carcept-prev.fr</u>
- Rendez-vous dans la rubrique «Mes points de solidarité»
- 3 Sélectionnez l'action « Consultation Nutrition » présentée dans le catalogue
- Occion de la compart de la
- 6 Prenez une photo ou numérisez cette attestation complétée
- Opéposez cette attestation en cliquant sur le lien des pièces justificatives à fournir

LES POINTS DE SOLIDARITÉ, C'EST QUOI ?

Grâce au programme « Transportez-vous bien », vous cumulez des points de solidarité en suivant des actions de prévention.

En cas de coup dur (invalidité, inaptitude, ...), vous pourrez transformer vos points de solidarité en services d'accompagnement (programme de remise en forme, aide au retour à l'emploi, présence d'un proche à domicile, etc).

INFORMATIONS À COMPLÉTER :

| INFORMATIONS A COMPLETER : | : | |
|----------------------------|---|--|
| NOM: | | |
| PRÉNOM: | | |
| | | |
| EFFECTUÉE LE : | | |

